

REVISION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE TOULOUSE METROPOLE

FASCICULE COMMUNAL – COMMUNE D'AUSSONNE

REVISION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES DE TOULOUSE METROPOLE

Toulouse Métropole

FASCICULE COMMUNAL – COMMUNE D'AUSSONNE

VERSION	DESCRIPTION	ÉTABLI(E) PAR	APPROUVÉ(E) PAR	DATE
1	Version initiale	TTx	VSr	17/07/2024
2	Reprises suite aux remarques de Toulouse Métropole	TTx	VSr	25/09/2024

ARTELIA
Villes & Territoires – 15 allée de Bellefontaine – BP 70644 – 31106 TOULOUSE CEDEX 1 – TEL : 05 62 88 77 00

ARTELIA

16 Rue Simone Veil - 93400 SAINT OUEN

SIRET : 444 523 526 00804

SOMMAIRE

1. CARTE D'ÉVOLUTION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 1
2. TABLEAU JUSTIFICATIF DES CHOIX OPERES PAR ZONE..... 3
3. CARTE DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 5

1. CARTE D'EVOLUTION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La commune d'Aussonne dispose d'une carte de zonage d'assainissement des eaux usées établie en 2004.

Toulouse Métropole a souhaité engager la révision des cartes du zonage d'assainissement d'eaux usées afin :

- d'actualiser leur contenu en accord avec le contexte actuel et le projet de PLUi-H ;
- d'homogénéiser les zonages et les règles applicables à l'échelle de la métropole.

La carte en page suivante précise l'évolution du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune par rapport à l'ancienne carte de zonage.

Mise à jour du zonage d'assainissement collectif de Toulouse Métropole

Commune de Aussonne



Légende :

Réseaux d'assainissement

- Station d'épuration
- Poste de refoulement

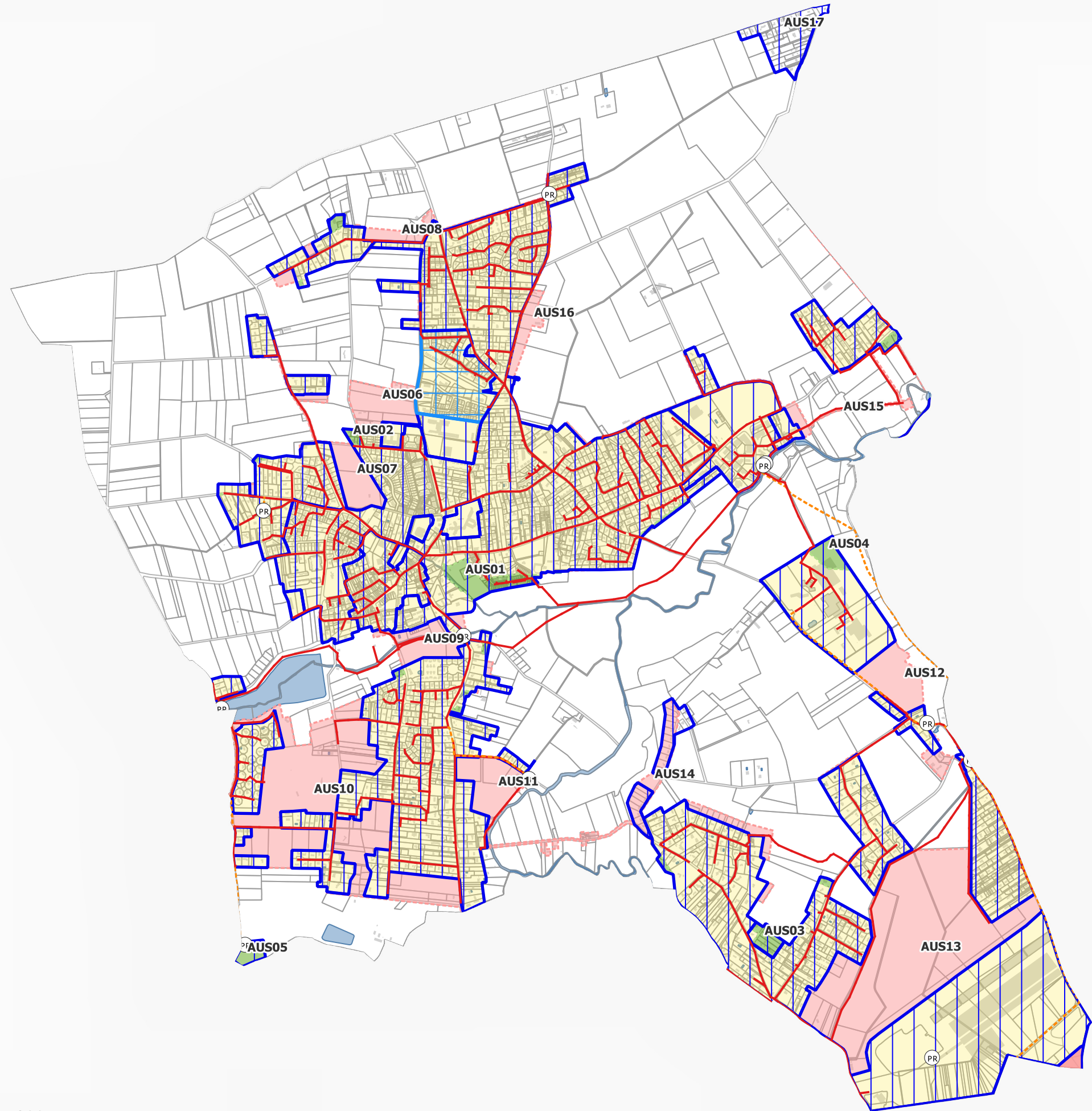
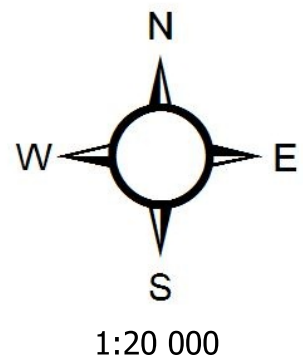
- Conduite gravitaire
- Conduite de refoulement

Zonage d'assainissement

- Zone à ajouter au zonage d'assainissement collectif
- Zone à supprimer du zonage d'assainissement collectif
- Zonage d'assainissement actuellement en vigueur

Zonage du PLUi-H

- Zone à urbaniser
- Zone urbanisée



2. TABLEAU JUSTIFICATIF DES CHOIX OPERES PAR ZONE

Le tableau ci-dessous justifie les évolutions du zonage d'assainissement collectif compte tenu des extensions des réseaux réalisées et l'évolution du zonage du PLUi-H.

Secteur	Statut	Justification
AUS1	Intégration au zonage d'assainissement collectif	Secteur déjà desservi par le réseau d'eaux usées
AUS2	Intégration au zonage d'assainissement collectif	Secteur déjà desservi par le réseau d'eaux usées
AUS3	Intégration au zonage d'assainissement collectif	Secteur proche d'un réseau d'eaux usées
AUS4	Intégration au zonage d'assainissement collectif	Secteur déjà desservi par le réseau d'eaux usées
AUS5	Intégration au zonage d'assainissement collectif	Secteur déjà desservi par le réseau d'eaux usées
AUS6	Suppression du zonage d'assainissement collectif	Secteur non urbanisable au PLUi-H (Zone A ou N)
AUS7	Suppression du zonage d'assainissement collectif	Secteur non urbanisable au PLUi-H (Zone A ou N)
AUS8	Suppression du zonage d'assainissement collectif	Secteur non urbanisable au PLUi-H (Zone A ou N)
AUS9	Suppression du zonage d'assainissement collectif	Secteur non urbanisable au PLUi-H (Zone A ou N)
AUS10	Suppression du zonage d'assainissement collectif	Secteur non urbanisable au PLUi-H (Zone A ou N)
AUS11	Suppression du zonage d'assainissement collectif	Secteur non urbanisable au PLUi-H (Zone A ou N)
AUS12	Suppression du zonage d'assainissement collectif	Secteur non urbanisable au PLUi-H (Zone A ou N)
AUS13	Suppression du zonage d'assainissement collectif	Secteur non urbanisable au PLUi-H (Zone A ou N)

Secteur	Statut	Justification
AUS15	Suppression du zonage d'assainissement collectif	Secteur non urbanisable au PLUi-H (Zone A ou N)
AUS16	Suppression du zonage d'assainissement collectif	Secteur non urbanisable au PLUi-H (Zone A ou N)

Une étude spécifique au raccordement des habitations située Chemin de Laubarède et impasse des Palombières (**AUS14**), au réseau d'assainissement collectif a été réalisée en août 2022 par le Cycle de l'eau (032K_006).

Le tableau ci-dessous précise le coût d'extension des réseaux (coûts publics) et de réhabilitation des dispositifs d'ANC (coûts privés) à l'échelle du Ch. de Laubarède et de l'imp. des Palombières.

A noter : le scénario de raccordement au réseau public comprend également des coûts privés non chiffrés ici (linéaire de canalisations en domaine privé, poste de relevage éventuel, participation forfaitaire à l'assainissement collectif, ...).

Périmètre d'étude	Nombre d'abonnés	Estimation financière scénario d'extension du réseau d'assainissement d'eaux usées		Estimation financière scénario de maintien des dispositifs d'assainissement non collectif		Masse d'eau de référence
		Coût global d'extension des réseaux de collecte (€HT)	Coût / abonnés (€HT/abonné)	Coût global de réhabilitation des dispositifs d'ANC (€HT)	Coût / abonné (€HT/abonné)	
Chemin de Laubarède et impasse des Palombières	23	642 000 € (Gravitaire + PR)	27 913 €	345 000 €	15 000 €	Aussonnelle (FRFR154)

Ce scénario nécessiterait la mise en œuvre d'un poste de refoulement individuel privé engendrant un coût d'investissement (1 200 € HT / abonné) et de fonctionnement supplémentaire pour les particuliers. **L'extension des réseaux est jugée non pertinente pour le secteur AUS14** compte tenu du coût par branchement et de la possibilité de réhabilitation des dispositifs d'ANC non conformes.

Le **maintien des dispositifs d'assainissement non collectif (ANC) est également retenu pour le secteur AUS17**, actuellement classé hors zonage d'assainissement, compte tenu de l'éloignement des habitations par rapport au réseau d'eaux usées.

Pour rappel, **Toulouse Métropole s'engage à réaliser le « plan d'actions » suivant pour le suivi des ANC qui resteraient en zonage non collectif :**

- Poursuite des contrôles réalisés par le SPANC afin de disposer d'un diagnostic exhaustif de l'ensemble des filières d'ANC (1 fois tous les 4 ans) ;
- Information et suivi des usagers concernés de la nécessité de réhabiliter leurs dispositifs le cas échéant ;
- Contrôles de conformité par le SPANC dans un second temps pour s'assurer que les réhabilitations ont bien été faites ;
- Mise en demeure éventuelle des propriétaires de réhabiliter leurs installations en cas de refus de la part des usagers (pouvoir de Police du Maire).

3. CARTE DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF


Sur la base de ces éléments, la carte du zonage d'assainissement collectif retenu est disponible en page suivante.

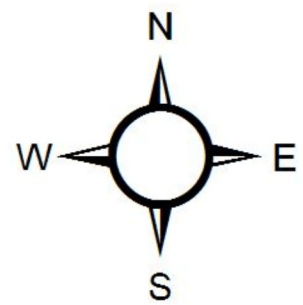
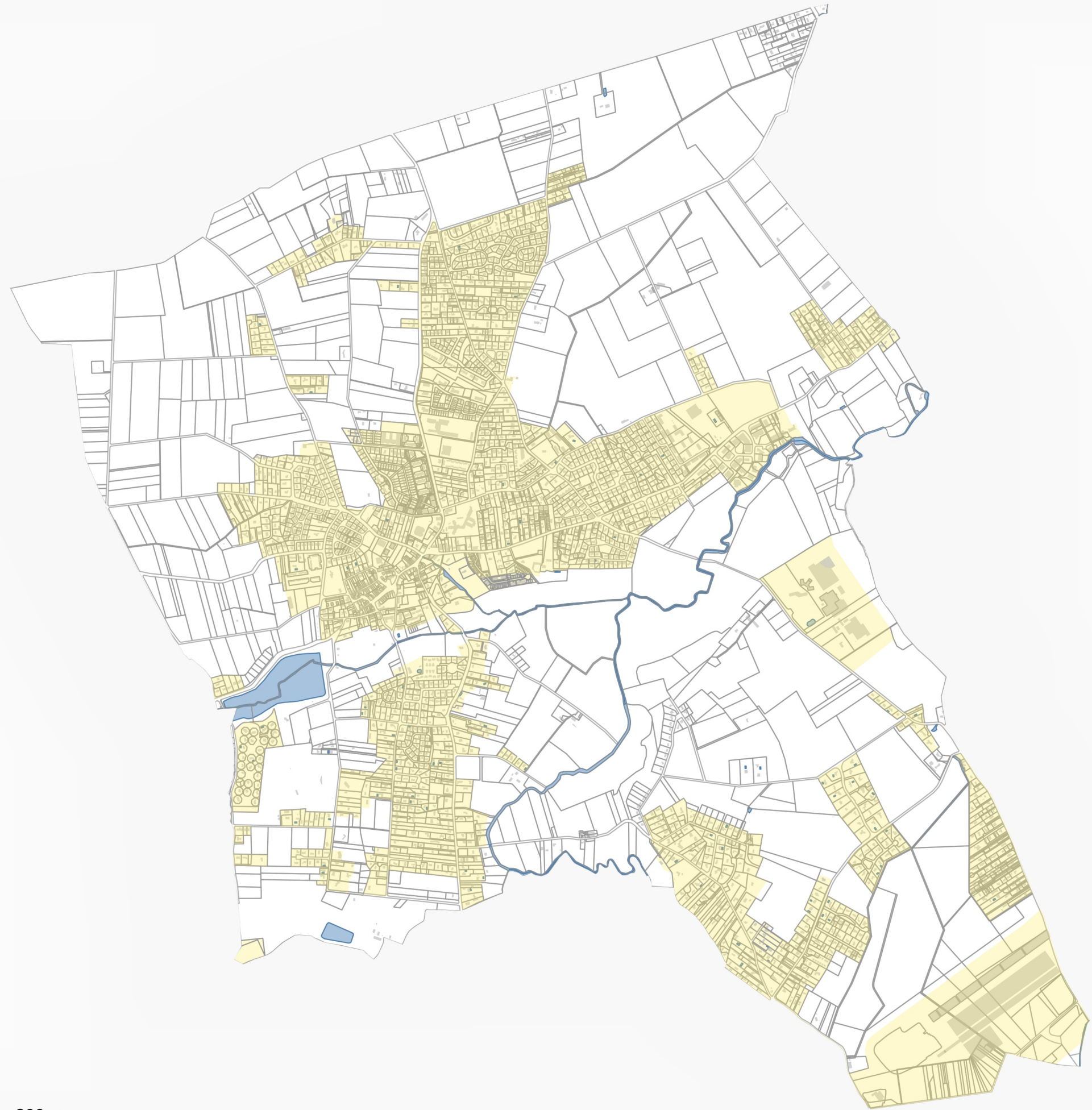
Mise à jour du zonage d'assainissement collectif de Toulouse Métropole

Commune de Aussonne



Légende :

 Zone d'assainissement collectif



1:20 000

0 400 800 m

